



LA VARIATION DES PRIX DES MARCHÉS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Comment actualiser ou réviser les prix ?
- Comment rédiger vos formules de variation de prix ?
- Comment choisir indices ou index dans une formule de révision ?
- Peut-on insérer ou modifier une formule de révision de prix en cours d'exécution d'un marché ?

Formation sur 1 jour (7 h)

Animée par Renaud GAYTON

Consultant spécialiste des marchés publics

- Tahiti > 8 septembre 2023



LA VARIATION DES PRIX DES MARCHÉS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

La flambée des prix observée dans la période actuelle, notamment concernant les matières premières et l'énergie, semble dépasser le simple épisode conjoncturel et **devenir un élément structurel impactant fortement la performance des achats.**

C'est pourquoi nous vous proposons **une formation pratique et complète, reprenant les éléments réglementaires mais aussi plus globalement les bonnes pratiques et les axes d'amélioration à mettre en œuvre pour sécuriser vos relations contractuelles.**

Ainsi, non seulement vous appréhendez les divers modes de construction des formules de variation, mais vous disposerez aussi des clés pour le choix de la meilleure formule à appliquer selon la nature du contrat.

De plus, face aux incertitudes quant à la capacité pour les entreprises à continuer d'exécuter les marchés dans le champ contractuel initial, vous maîtriserez les enjeux et les modalités de recours à la théorie de l'imprévision afin de pouvoir manier celle-ci à bon escient et en toute sécurité juridique et financière.

En conclusion, à l'issue de cette formation, **vous serez en mesure d'anticiper et de maîtriser la création ainsi que la mise en œuvre des clauses de révision des prix ; vous serez également en capacité d'appréhender les conditions de mise en œuvre de la théorie de l'imprévision dans les marchés publics.**

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Rédacteur des marchés publics
- Responsable des services économiques et financiers

PRÉREQUIS

Connaissances de base en matière d'exécution des marchés publics



OBJECTIFS

- Maîtriser et résoudre les difficultés liées aux choix, à la détermination, à la révision et aux variantes en matière de prix dans les marchés publics



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 180 000 XPF / 1510 €

LA JOURNÉE

7h45 Accueil et collation

8h00 Présentations de stagiaires et du formateur

8h15 **La définition des principaux termes utilisés en matière de prix**

- Le prix initial et le prix de règlement
- Le prix forfaitaire, les prix unitaires
- La contenus d'unités possibles
- Distinction entre indices et index
- Les documents du marché utilisés pour la détermination du prix
 - Le bordereau de prix unitaire
 - Le devis quantitatif estimatif : valeur contractuelle ?
 - La décomposition du prix global et forfaitaire
 - Le cas des accords-cadres

9h00 **Les différentes formes de prix en Polynésie**

- Le prix définitif
- Le prix ferme et le prix ferme actualisable
- Le prix révisable

► **Exercice.** Calcul d'un prix actualisable et révisable

10h15 Pause

10h30 **Les clauses de variation des prix du CCAP : rédaction et application**

- Le choix entre prix ferme ou révisable
- La date d'établissement du prix initial
- Les modalités de calcul de la révision
- La périodicité de la révision
- La révision par formule paramétrique ou par ajustement
- La formule en cas de prix actualisable
- La clause en cas d'actualisation par tranche
- Comment déterminer la partie fixe dans une formule paramétrique ? Faut-il éviter le terme fixe ?
- Le choix des indices et des index
 - La publication des index : l'Institut de la Statistique de la Polynésie française et le JOPF
 - La combinaison de plusieurs index dans une même formule est-elle possible ?
- Comment déterminer la valeur finale des références utilisées ?
- Le plafonnement des clauses de révision et les risques liés
 - L'introduction d'une clause de sauvegarde
 - L'introduction d'une clause de butoir et ses limites

12h00 Déjeuner

13h00 **La révision des prix et le paiement du sous-traitant**

- Comment déterminer le montant de l'acompte entre le titulaire et le sous-traitant ?
- Le sous-traitant peut-il bénéficier d'une révision de prix alors que le marché principal est passé à prix ferme ?
- Calcul d'une révision de prix pour le sous-traitant

13h30 **Les enjeux actuels de la révision des prix**

- Hausse des prix, pénuries et contexte mondial
- Les recommandations et conseils
- Peut-on modifier par avenant une clause de variation de prix ?
- Comment mettre en œuvre la théorie de l'imprévision ?
- Les textes pris par les autorités de la Polynésie française
 - La circulaire n° 4719 PR du 4 juillet 2022 relative à la prise en compte de l'évolution du contexte économique dans la passation et l'exécution des marchés publics
 - La circulaire n° 7675 PR du 29 septembre 2021 relative aux préconisations pour la bonne exécution des marchés publics malgré la pénurie et la hausse des prix des matières premières
 - Les derniers textes (sous réserve de parution avant la formation)

14h45 Pause

15h00 **Comment modifier la formule de révision dans le cas de la disparition d'un indice ou index ?**

15h15

► **Jeu de questions-réponses**

15h30 **Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés**

16h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Renaud GAYTON

DESS de Droit, Économie et Gestion des Collectivités territoriales - Université d'Auvergne
Lauréat du concours d'attaché territorial, spécialité administration générale en 2004

Fort d'une expérience de plus de 15 ans en marchés et achats publics, Renaud Gayton a été responsable de la sécurité juridique des marchés publics, expert en ingénierie d'achats et responsable achats et marchés. Depuis 2015, il est consultant-formateur expert en réglementation de la commande publique, procédures de passation, maîtrise d'œuvre et loi MOP, précontentieux et contentieux des marchés publics, sous-traitance et cotraitance, CCAG-PI, fournitures courantes et services, travaux et TIC et organisation d'un service achats. Il assure également des missions de conseil en matière d'achat telles que la rédaction de cahiers des charges, l'aide à l'organisation d'une cellule achat, le conseil en positionnement managérial des intervenants et le pilotage de la fonction achats.

Il anime depuis 2009 des formations professionnelles. Il a été formateur pour le CNFPT et l'INFA en droit administratif général et droit de la commande publique pendant 3 ans et a été chargé de travaux dirigés à l'Université d'Auvergne en droit administratif des biens, droit de la fonction publique, droit des sociétés pendant 6 ans.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
CP Ville
Tél. Email
N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total Code promo Financement OPCO : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : 180 000 XPF soit 1 510 €

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Audelà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Partenaire local

BHN Conseils, Formations, Coaching - Déclaration d'existence SEFI n° 482, Chemin des 4 vents Pirae BP 1798 98729 PAPETOAI - MOREA

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr